



AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Avis public est donné par le soussigné, Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption du règlement # 430-2024 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble, conformément aux articles 1104.1.1 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, ch. C-27.1) lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 3 juin 2024. Ce règlement **entre donc en vigueur** au moment de la publication du présent avis, à savoir **le 26 juin 2024**.

Le Règlement # 430-2024 vise à identifier le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.

Toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce 26 juin 2024.

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier
dg@municipalitedefranklin.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, incluant sur le site Web de la Municipalité, ce 26 juin 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 juin 2024.

Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier
dg@municipalitedefranklin.ca
